

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de QUINCEY 70000**

Accusé de réception en préfecture  
070-217004332-20240124-D-03-2024-DE  
Date de télétransmission : 25/01/2024  
Date de réception préfecture : 25/01/2024

-----  
*Nombre de conseillers*  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-quatre du mois de janvier à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 janvier 2024, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

**Etaient présents :**

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mme Séverine CHARLOT, M. Pierre ARTAUX, M. Gilles GARDIENNET, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Annie BAUMLIN, Mme Caroline DORMOY, Mme Estelle TURAN, M. Stéphane CHEVILLARD.

**Absent excusé :**

**Ont donné pouvoir :** - M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE  
- M. Romain MUNIER à M. Bruno BIDOYEN

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

**OUVERTURE DE SEANCE**

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

**CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

03/2024

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;
- Vu le budget communal ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique, afin d'assurer les missions d'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, de la voirie et des réseaux, et que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide la création, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet, à hauteur de 35 heures (soit 35/35<sup>ème</sup> d'un temps plein) dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- Autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Affiché le **25 janvier 2024**  
Pour copie conforme :  
La Secrétaire de Séance

Véronique BATISSE

En Mairie, le **25 janvier 2024**  
Le Maire,

Bruno BIDOYEN

